

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Vœu présenté en application de l'article 33 du Règlement Intérieur, par Laurent BOURGUIGNAT et les élus du groupe de la droite et du centre « Ensemble pour Dijon » pour demander la préservation d'un espace de nature rue de Larrey

Monsieur BOURGUIGNAT expose :

- Considérant le projet du bailleur Habellis visant à construire 11 maisons en bande sur une parcelle située entre le 15 rue de Larrey et le 14 rue Clément Marillier sur 1.839m² de surface ;
- Considérant qu'il obligerait à abattre 19 arbres fruitiers et à bétonner un terrain accueillant jusqu'ici un verger et du petit maraichage ;

- Considérant que la Ville de Dijon affirme régulièrement vouloir faire de l'environnement et de la défense de la nature en ville sa priorité ;
- Considérant que le terrain en question se situe dans un quartier où les projets de construction sont déjà nombreux puisque sont prévus à grande proximité environ 210 logements boulevard des Gorgets (ancien site Apidis), 300 logements quai Nicolas Rolin (ancien site Amora) et 630 logements avenue de l'Ouche (volet « logements » de la Cité de la gastronomie) ;

Par le présent vœu, en cohérence avec les engagements pris devant les Dijonnais, les élus du Conseil municipal demandent l'abandon du programme immobilier prévu 15 rue de Larrey et la préservation de cet espace de nature au cœur de la ville.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter ce vœu.

Rapport rejeté à la majorité :

Pour : 10

Contre : 46

Abstentions : 3